

Annexe 3

RÈGLES DE CONDUITE DU PARENT

Patinage Québec trouve important l'influence des parents sur les athlètes de l'Équipe du Québec. Il comprend aussi l'importance non négligeable des parents. Afin de démontrer l'exemple et le bon déroulement des compétitions nationales, les parents devront eux aussi se soumettre à un code de conduite.

Code de conduite pour les parents

Les parents ont une grande influence sur les expériences des athlètes lors des compétitions et dans leur environnement de pratique. La relation entre un athlète et son parent et le comportement des parents dans un environnement de patinage déterminent la qualité de l'expérience d'un athlète.

Le bien-être et l'épanouissement de l'athlète constituent une priorité pour le parent bien au-delà de la performance et de la victoire.

- Le parent ne doit pas avoir d'attente irréaliste vis-à-vis l'athlète. Il est conscient que les athlètes ne sont pas des professionnels, mais des athlètes en développement;
- Le parent s'efforce de connaître les exigences des programmes de base du patinage pour éviter que l'ignorance ne biaise son jugement envers les décisions des entraîneurs et des officiels;
- Le parent doit toujours avoir un comportement positif et responsable. Il doit communiquer à leur enfant/athlète qu'ils s'attendent à ce qu'il se comporte de la même manière;
- Le parent respecte les athlètes, parents, entraîneurs et accompagnateurs de l'équipe du Québec ainsi que les officiels et les personnes des autres provinces. Il agit avec courtoisie et ne ridiculise jamais un athlète qui a commis une erreur durant la compétition. Il fait plutôt des commentaires positifs qui motivent et encourage l'effort continu;
- Le parent respecte toutes les décisions des officiels et encourage les athlètes et entraîneurs à faire de même;
- Le parent doit s'abstenir de tout comportement ou commentaire blasphématoire, insultant, importun, sexiste, raciste, offensant et irrespectueux. Le tout sans hostilité ou violence (physique et psychologique);
- Le parent, l'entraîneur et l'athlète sont considérés membres d'une même équipe dont la principale préoccupation est le progrès et le développement global de l'athlète. Le rôle du parent dans cette équipe est d'encourager, soutenir les décisions de l'entraîneur et d'épauler son athlète dans son développement ainsi que lui procurer tout besoin nécessaire à son succès;
- Le parent respecte les règles qui ont été émises pour les athlètes concernant les autorisations pour les activités sociales, les visiteurs et la règle du mouvement d'entraînement responsable lors des compétitions nationales;
- Le parent donnera l'exemple et encouragera l'athlète à maintenir un bon équilibre entre le patinage et leur vie. Des choix alimentaires équilibrés et sains et se soustriront à un style de vie actif et sain.

- Le parent ne fournira jamais de drogues illégales ainsi que du tabac et du cannabis. Seuls les médicaments prescrits sur ordonnance d'un médecin et permis par Patinage Canada sont autorisés; Les athlètes sont priés d'aviser les accompagnateurs de l'Équipe du Québec, concernant les médicaments qu'ils doivent prendre. Veuillez regarder la liste de l'Agence mondiale antidopage : <https://www.wada-ama.org/fr/content/liste-des-interdictions>

L'utilisation de toute substance visant à améliorer de manière artificielle les performances de l'athlète, est formellement interdite. Tout athlète qui pourrait être testé positif sera expulsé immédiatement de l'équipe jusqu'à ce que les expertises appropriées soient réalisées par les autorités compétentes en la matière;

- Le parent respectera le couvre-feu (heure d'entrée à la chambre d'hôtel) de l'athlète qui est déterminé en fonction de l'âge des athlètes et de l'horaire de la compétition. Le couvre-feu doit-être respecté lors des compétitions nationales afin de maximiser la performance individuelle de chaque athlète et de respecter les athlètes dont la compétition n'est pas terminée;
- Le parent soutient ouvertement ce code de conduite et prend les mesures pour s'assurer que les autres parents respectent et soutiennent ce code.